RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 07092
Numéro SIREN : 384 920 161
Nom ou dénomination : 3AC - AUDIT ANALYSES ASSOCIES CORPORATE

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2017 sous le numéro de dépôt 35728

3AC-AUDIT ANALYSES ASSOCIES CORPORATE
8 Esplanade de la Manufacture
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 600 000 Euros
RCS NANTERRE 384 920 161

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

sur la transformation de la société

3AC-AUDIT ANALYSES ASSOCIES CORPORATE

en société par actions simplifiée

09B 7092

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
22 SEP. 2017
DEPOT N° 35728

SEGESTE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles
97, rue Pereire
78105 SAINT GERMAIN EN LAYE

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°35728 en date du 22/09/2017

A la société 3APEXCO,
Associée unique de la société 3AC-AUDIT ANALYSES ASSOCIES CORPORATE,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associée unique en date du 8 septembre 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de la société 3AC-AUDIT ANALYSES ASSOCIES CORPORATE ;

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016, date de clôture du dernier exercice, et approuvés par l'associée unique le 30 juin 2017, votre société présentait une situation nette positive de 2 348 382 €, avec un résultat déficitaire de – 622 102 €. Ces comptes ont été établis selon les règles et principes comptables français.

Une situation comptable intermédiaire a été établie au 30 juin 2017, selon les mêmes principes et méthodes comptables que les comptes annuels. Celle-ci fait ressortir une situation nette positive de 2 374 298 €, avec un résultat bénéficiaire de 25 916 €.

Compte tenu de l'activité d'expertise comptable exercée par la société au sein d'un groupe de plusieurs sociétés aux activités similaires, les éléments d'actif de la société sont composés essentiellement d'un fonds commercial d'une valeur nette de 1 614 771 € représentant à lui seul plus de la moitié de l'actif, de créances clients et de créances intragroupe ainsi que de disponibilités.

Le fonds commercial a fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de l'exercice 2016, qui a conduit à constater une moins-value latente de 668 000 € et à comptabiliser une provision du même montant au 31 décembre 2016. Cette provision a permis de réajuster la valeur du fonds de commerce en fonction de la valorisation des titres 3AC-AUDIT ANALYSES ASSOCIES CORPORATE retenus dans l'opération de reprise à 100 % de la société-mère 3APEXCO par la société BDO France intervenue en 2017.

L'analyse que nous avons effectuée sur les créances clients extérieurs n'appellent pas de commentaire particulier de notre part., étant précisé que les clients douteux sont correctement provisionnés. Les créances intra-groupe représentent plus de 80 % des autres créances. La trésorerie est positive.

Les éléments de passif sont constitués principalement de dettes fournisseurs et de dettes fiscales et sociales. Les dettes intra-groupe représentent plus de 80 % des dettes fournisseurs.

Le déficit de l'exercice clos au 31 décembre 2016 (- 622 102 €) s'explique par la provision pour dépréciation du fonds commercial dotée pour le montant de 668 000 €.

Selon les éléments recueillis, aucun événement survenu depuis l'arrêté de la situation intermédiaire au 30 juin 2017 n'est susceptible de remettre en cause la situation financière de la société.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

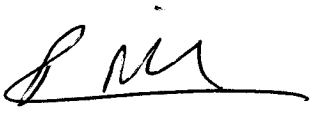
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas observation particulière de notre part, étant précisé que les contrôles que nous avons pratiqués tant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016 que sur la situation comptable intermédiaire au 30 juin 2017 n'ont pas mis en évidence l'existence de dépréciations ou de passifs qui n'auraient pas été comptabilisés.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social et qu'il n'existe aucun avantage particulier stipulé.

Fait à Saint-Germain-en-Laye
Le 15 septembre 2017
Le Commissaire à la transformation
SEGESTE



Isabelle RIVOALLAN